

Relevé des principaux échanges de la réunion publique du 24 Octobre 2018

Présentation d'une sélection d'axes stratégiques inscrits dans le PADD du SCoT de l'Ardèche Méridionale

Elus en charge de la présentation :

- Les 2 Co-Présidents du SCoT, Georges FANGIER (conseiller municipal à Saint-Michel-de-Boulogne, membre de la Communauté de Communes (cdc) du Bassin d'Aubenas) et Yves RIEU (maire de Pradons et Vice-Président du Développement Economique de la Cdc Gorges de l'Ardèche)
- Vice-Présidente du SCoT Michelle GILLY (maire de Saint-Laurent-sous-Coiron et Vice-Présidente chargée de l'aménagement de l'espace de la Cdc Berg et Coiron)
- Vice-Président du SCoT Pierre CHAPUIS (conseiller municipal à Thueyts en charge de l'urbanisme, Vice-Président en charge de l'urbanisme et du PLUi à la Cdc Ardèche des Sources et Volcans)
- Vice-Président du SCoT Pascal WALDSCHMIDT (maire de Beaumont et Vice-Président en charge de l'urbanisme, aménagement de l'espace, du PLUi, de l'habitat et de l'agriculture à la cdc Beaume Drobie)

Membres du CLD (Conseil Local de Développement) présents : Jean-François HOLTHOF, Philippe MICHEL et Briec MEVEL

Assistance technique : de Pascale LIOUTIER (chargée de mission en charge de l'Agriculture et de la Forêt pour le SCOT) et Claire MERTZ (chargée de mission Urbanisme pour le SCoT)

La séance a commencé à 18 h 00 et une quarantaine de personnes est venue assister à la présentation et a participé aux échanges. En introduction, Georges FANGIER a annoncé la projection d'une vidéo sur le SCoT. En raison d'un son audio limité, la qualité de la projection n'a pas permise de parler des sujets abordés dans la vidéo. L'équipe technique et les élus ont invité les citoyens à visionner cette vidéo à partir du site internet suivant : <https://www.ardeche-meridionale.fr/scot>

Les fondamentaux du SCoT, le calendrier d'élaboration ainsi que la carte d'identité du SCoT ont été présentés par Georges FANGIER rappelant que le SCoT a vocation à simplifier les documents de rang supérieur et à faciliter la prise en compte des grandes orientations règlementaires dans les documents d'urbanisme locaux type PLU, PLUi.

Une personne, dans la salle, évoque une crainte qui est celle de la complexification des procédures et de l'accumulation des couches (expression du « millefeuille »). Sa question est : Pourquoi le SCoT s'élabore-t-il si les documents de normes supérieures existent déjà et s'appliquent déjà aux documents d'urbanisme locaux ? Pourquoi ajouter la couche du SCoT ? M. FANGIER précise que le SCoT est un document intégrateur et qu'il a vocation à simplifier cette « hiérarchie des normes » pour les documents d'urbanisme locaux. Le but étant qu'un Plan Local d'Urbanisme en élaboration aille chercher tous les principes et tous les objectifs dans le SCoT au lieu d'aller récolter ces sources dans de nombreux documents.

Un citoyen demande des explications sur les principes de gouvernance : qui siège et décide pour le SCoT ? Réponse apportée par le Président : des élus siègent au nom des communautés de communes qui sont toutes représentées en phase de travail et décisionnelle.

La présentation des chaque défi a été faite par un(e) Vice-Président(e) du SCoT à savoir :

Défi 1 « Viser une organisation territoriale solidaire et fonctionnelle », présenté par Pascal WALDSCHMIDT

Défi 2 « Dynamiser et diversifier l'économie locale » présenté par Yves RIEU

Défi 3 : « Mettre en place une mobilité durable et accessible à tous » présenté par Pierre CHAPUIS

Défi 4 : « Protéger un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale » présenté par Michelle GILLY

A chaque fin de présentation d'un Défi, le Président a donné la parole au CLD, Conseil Local de Développement dont l'objectif fut de résumer les préoccupations/ sujets relevés lors de réunions publiques territoriales organisées par leurs soins. Depuis 2015, une dizaine de réunions publiques a été organisée de Coucouron à Labastide-de-Virac et de Villeneuve-de-Berg à Joyeuse (pour en tracer les grandes diagonales).

Ensuite la parole était à la salle. Les principaux débats, pour chaque défi, ont porté sur :

Défi 1 « Viser une organisation territoriale solidaire et fonctionnelle »

Culture

Une citoyenne précise que pour « stimuler la vie culturelle et sportive » du territoire (cf. orientation stratégique 1.3.2 du PADD), il s'avère indispensable de localiser dans le document d'objectifs un équipement structurant dans le Sud Ardèche pour assurer une cohérence avec le bassin Albenassien.

Habitat

Un citoyen demande si les problématiques de l'habitat léger / partagé ainsi que la reconversion d'anciens sites industriels sont pris en compte. Le PADD du SCoT aborde le 1^{er} sujet et les objectifs dans le chapitre 1.4.4 « Répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories de population » tandis que les orientations stratégiques liées à la reconversion des anciens sites industriels sont énoncés dans le chapitre « IV.5 Mettre en valeur la diversité des paysages et des patrimoines » du Défi 4.

Gens du voyage

Un citoyen dans la salle, par ailleurs Maire de Lablachère, évoque l'aire de grand passage pour les gens du voyage, inscrit dans l'orientation 1.4.4 « Répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories de population ». Il précise que l'Etat a imposé le choix du site et que la problématique n'a pas été saisie par les élus du SCoT qui auraient pu engager une réflexion commune entre les communautés de communes du Sud Ardèche concernées par le projet d'implantation.

Défi 2 « Dynamiser et diversifier l'économie locale »

Tourisme

Une citoyenne rebondit sur l'orientation « s'appuyer sur les sites emblématiques pour diffuser les flux touristiques » du chapitre II.2.1 « Favoriser un tourisme doux et durable sur l'ensemble du territoire » en insistant sur le fait de rééquilibrer l'offre touristique entre les Gorges et les Cévennes. Il est essentiel de créer de nouveaux produits touristiques en lien avec la culture, le patrimoine et la gastronomie pour diversifier l'offre et la qualifier ainsi que de se distinguer des Gorges qui ont axé leur tourisme sur les sports d'eau et le tourisme vert

exclusivement avec un modèle d'hébergement unique (hôtellerie de plein air) qui est, cependant, en voie de mutation.

Tourisme

Un citoyen dans la salle alerte sur le risque que le réseau de voies vertes (existant ou à créer) fasse l'objet de convoitise à l'avenir, avec une demande saisonnière d'exploitation commerciale le long des voies. A titre d'exemple, il nous a expliqué qu'en Alsace le long de certaines voies vertes, des buvettes, des snacks, des porteurs de bagages s'installent pour proposer des services aux usagers des voies.

Tourisme

Un citoyen, qui s'est présenté au nom du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air, a posé la question suivante : « Comment le SCoT va nous aider pour monter en gamme et qualifier l'offre d'hébergement en hôtellerie de plein air (en référence aux orientations présentées dans le PADD du SCoT) ? ». Il précise que les professionnels seront contraints de « consommer du foncier agricole ou naturel » pour agrandir leur espace. Le CLD lui répond en disant qu'une des alternatives possibles peut être de limiter le développement quantitatif en proposant moins d'emplacements sur la même superficie pour accueillir moins de touristes. « L'idée de la montée en gamme ne doit pas être une cause à l'augmentation des prix des séjours » s'insurge un autre citoyen. D'après lui, les Gorges de l'Ardèche sont réputées pour proposer des séjours « pas cher » pour une clientèle qui n'a pas forcément les moyens de payer plus et il faut conserver ces produits « entrées de gamme » pour satisfaire cette catégorie. Si les prix globaux augmentent, où iront-ils ? Pour information, l'équipe technique du SCoT attend depuis 2 mois la confirmation de la part du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air pour caler une date de rencontre afin de parler de ce sujet.

Sylviculture

Une citoyenne demande si le SCoT peut réglementer les coupes rases et limiter les surfaces déboisées ? Il peut édicter des grands principes mais c'est au PLU de prendre en compte les dispositions du Plan de Développement de Massif (s'il existe sur la commune en question) et de faire référence au Code Forestier. Le CLD précise que lors des réunions publiques territoriales, il est souvent revenu qu'il est nécessaire de structurer les filières sylvicoles et qu'il faut développer des circuits courts.

Commerces Centralités

Le CLD insiste sur la nécessité de dynamiser les centres bourgs pour leur redonner une attractivité résidentielle et commerciale en créant des espaces de respiration (aire de stationnement, espaces publics...) par exemple. La question de la réhabilitation des friches, de la reconquête des logements et commerces vacants dans les centres bourgs doit être une priorité. La démolition peut être un levier permettant de créer des espaces de respiration.

Défi 3 : « Mettre en place une mobilité durable et accessible à tous »

Déplacements

Un citoyen s'inquiète de l'implantation de logements sociaux dans des villages qui sont excentrés des principaux équipements et services, présents dans les polarités. Ces personnes « aux revenus limités » seront obligées d'utiliser leurs voitures pour se déplacer alors que la facture énergétique liée à la mobilité ne cesse de s'accroître. Il précise « que ce n'est pas la solution d'implanter des logements sociaux dans les villages, loin de tout ».

Pascal WALDSCHMIDT parle de son expérience avec Les Bogues du Blat qui sont des logements sociaux implantés dans un village de 240 habitants (2014). Cette opération a eu le mérite de réanimer la vie du village. L'entraide et la solidarité sont aussi au cœur du projet. Pour lui la question des déplacements n'est pas un problème réservé exclusivement aux personnes habitant dans les logements sociaux. Au contraire, la limitation des déplacements est un sujet qui concerne tout le monde.

Transports en commun

Un citoyen déplore que la desserte SNCF côté rives du Rhône ne cesse de se détériorer. Les petites gares sont oubliées au profit des métropoles. Une autre citoyenne demande si les collectivités locales peuvent mettre en place des Taxis à la Demande électriques pour permettre aux personnes non véhiculées de se déplacer. La réponse est oui mais le service coûte très cher aux contribuables et certaines communautés de communes ayant fait l'expérience ont préféré arrêter car peu de personnes utilisaient le service. La question de l'extension du réseau Tout'en Bus sur la communauté de communes d'Ardèche des Sources et Volcans a également été évoquée. Il faut que les collectivités s'engagent en adhérant au service pour en faire bénéficier leurs administrés. L'idée de généraliser les commerces ambulants comme à l'époque de nos grands-parents est proposée. Une personne dans la salle répond que ce genre de service reste exceptionnel car souvent il n'est pas rentable au regard du chiffre d'affaire et des dépenses réalisées en frais de carburant et d'entretien du véhicule.

Mobilités

Le CLD propose de rajouter les isochrones en vélo (non pas la voiture uniquement) dans la stratégie des mobilités actives ainsi que de faire référence aux aires de report modal à créer.

Défi 4 : « Protéger un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale »

Eau

Le CLD demande que l'interconnexion des réseaux soit précisée dans le PADD avec l'eau du Rhône, s'agissant plus précisément des ressources souterraines de la nappe alluviale du Rhône.

Risques Pollutions

Sur la thématique « Risques, pollutions et Nuisances », une citoyenne demande si le SCoT peut zoner des grands secteurs où les réseaux (eau/assainissement) sont très vétustes et où il y a urgence à les améliorer ? Le SCoT peut, en effet, localiser des secteurs mais ne peut pas descendre à la parcelle. Un autre citoyen demande si la question de l'imperméabilisation est un phénomène intégré dans la prise en compte des risques majeurs ? Il est rappelé que les deux principaux risques sont l'inondation et le feu de forêt en Ardèche Méridionale. Vient ensuite le risque lié aux ruissellements des eaux du fait de l'imperméabilisation des sols. C'est une problématique traitée dans le PADD. Il est dit « *de limiter les débits et volumes des ruissellements inhérents aux futurs projets d'aménagement, notamment en incitant à la réalisation de schémas directeurs des eaux pluviales, en réduisant le taux d'imperméabilisation des sols* ».

Energies renouvelables

Dès le début de la présentation, le sujet très sensible de l'implantation de parcs solaires sur les espaces agricoles et naturels est abordé. Le collectif « anti parc solaire de Saint-Maurice d'Ibie » était présent pour connaître les raisons qui ont poussé le SCoT à donner un avis favorable sans même demander d'études

d'impact au projet de PLU de Saint-Maurice-d'Ibie qui prévoit l'implantation d'un parc solaire sur 5 ha. et sur zone naturelle.

Le SCoT a rappelé que la commune ne dispose d'aucun potentiel sur toiture en raison du site patrimonial remarquable et que le projet n'est pas situé sur un espace agricole stratégique, autrement dit sur un espace agricole classé en très bon potentiel. Il mentionne également que les objectifs de production en énergies renouvelables sur le territoire sont très ambitieux et que ce projet répond à satisfaire les besoins énergétiques du village puisque le raccordement se connectera au village et profitera aux habitants.

Le collectif ne comprend pas la position favorable du SCoT et a montré son mécontentement.

La séance s'est terminée à 20 h 30, certains citoyens sont restés pour déguster un petit casse-croûte avec les élus.